

FTI Consulting Canada Inc.
1000, Sherbrooke Ouest
Bureau 915
Montréal QC H3A 3G4
Canada

Tél. : 514-446-5093
Fax. : 514-656-0285
www.fticonsulting.com

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE ST-JÉRÔME
COUR N^o : 700-11-022179-248
DOSSIER N^o : 41-345052

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
MISE SOUS SÉQUESTRE DE :**

CENTRE DE RÉNOVATION FABREVILLE INC., personne morale constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions, RLRQ, c. S-31.1, ayant une place d'affaire au 3009 boul. Dagenais Ouest, Laval, province de Québec, H7P 1T4;

Débitrice

-et-

FTI CONSULTING CANADA INC.

(Martin Franco, CPA, CIRP, SAI, responsable désigné) ayant une place d'affaires au 1000, rue Sherbrooke ouest, bureau 915 à Montréal, province de Québec, H3A 3G4.

Séquestre

AVIS ET DÉCLARATION DU SÉQUESTRE

(paragraphe 245(1) ET 246(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 20 novembre 2024, FTI Consulting Canada inc. (le « **Séquestre** ») est devenue séquestre à l'égard de l'universalité des biens tels que définis à l'Annexe A de l'Ordonnance (les « **Biens** ») de Centre de Rénovation Fabreville inc. (« **Fabreville** » ou la « **Débitrice** »).
2. En date du présent avis, les Biens de Fabreville comprennent les éléments suivants, mais ne se limitent pas à ceux-ci, pour lesquels la valeur doit être déterminée :
 - Comptes clients et comptes débiteurs;
 - Stocks de produits finis;
 - Équipement, mobilier et autres immobilisations corporelles.
3. Le Séquestre a été nommé en vertu de l'ordonnance rendue le 20 novembre 2024 par l'honorable Annie Breault j.c.s. suite à une requête présentée en vertu du paragraphe 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **l'Ordonnance** »).
4. Le Séquestre a pris possession des Biens de la Débitrice le 20 novembre 2024.

5. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre :

- a) La place d'affaires et le siège social de Centre de Rénovation Fabreville inc. sont situés respectivement au 3009 boul. Dagenais Ouest, Laval, Québec, H7P 1T4 et au 602 boul. Industriel, Saint-Eustache, Québec, J7R 5V3.
- b) Le montant estimatif dû par la Débitrice à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens est constitué de :

Créanciers	Montant (\$ CAD)
Banque Nationale du Canada	1,677,806.60
Home Hardware Stores Limited	200,574.92
Grenke	7,410.88
CWB National leasing inc.	1.00
Ministère du Revenu du Québec	1.00
Receveur Général du Canada	1.00
TOTAL	1,885,795.40

Les sommes dues aux créanciers garantis proviennent des livres et registres de Fabreville et par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion sur la validité de la garantie ou sur ces montants.

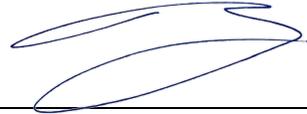
- c) La liste des autres créanciers de la Débitrice incluant le montant estimatif qui est dû à chacun d'eux est présentée à l'annexe A.
- d) Le plan d'action que le Séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat, dans la mesure où le Séquestre le considère nécessaire, est le suivant (à noter que ce plan peut faire l'objet de modifications de temps à autre selon les circonstances) :
 - Assurer le contrôle sur les recettes et débours de Fabreville et ouvrir un ou des comptes en fidéicomis pour y déposer et retirer des fonds;
 - Déposer tous les chèques émis à l'ordre de la Débitrice;
 - Prendre toutes mesures nécessaires afin de protéger les Biens et de préserver leur valeur;
 - Recouvrer toutes les créances et autres réclamations de Fabreville et effectuer des transactions à l'égard de celles-ci, incluant la signature de tout document à cet effet;
 - Solliciter un ou plusieurs acheteurs potentiels ou initier la procédure prévue dans le « Inventory Repurchase Agreement » signé avec Home Hardware Stores Limited et ce, afin de disposer des Biens;
 - Présenter une requête à la Cour pour la délivrance d'une ordonnance de dévolution afin de vendre les Biens libres de tout privilège ou charge affectant ceux-ci;
 - Retenir tous les services requis, de l'avis du Séquestre agissant raisonnablement, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat.
- e) Personne-ressource du Séquestre :

Monsieur Jordan Ouellet-Arijon, CPA
Directeur
Téléphone : 514-446-5093
Courriel : centresderenovation@fticonsulting.com

Certains documents statutaires peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante :
<http://cfcanda.fticonsulting.com/quincaillerieslaval/>

Fait à Montréal, ce 28^e jour de novembre 2024

FTI CONSULTING CANADA INC.
En sa qualité de séquestre aux biens de
Centre de Rénovation Fabreville inc.



Martin Franco, CPA, CIRP, SAI
Directeur général principal

Annexe A

Créanciers	Montant (\$ CAD)
PLACEMENT HN INC.	18,436.25
MATRISA INC.	3,276.78
ACT ACTUAIRES SST INC.	459.90
QUINCAILLERIE LAVAL INC.	4,065.51
A NERON ELECTRIQUE INC	2,324.03
GARDIUM SECURITE INC.	1,057.78
LE PAPETIER, LE LIBRAIRE	790.54
LES ATTACHES SUNPAK CANADA INC	544.39
ENTRETIEN HN INC.	10,624.00
TELUS HEALTH (CANADA) LTD.	197.54
ALUMINIUM B BOUCHARD INC.	165.56
TELUS	2.16
CREDIT INFO-MIRABEL	75.66
ACCEO SOLUTIONS INC.	1,011.78
CHIDACA INTERNATIONAL CANADA	6,639.27
MABO METAL	790.92
BMB- DISTRIBUTIONS INC., LES	27,673.13
E.C.R.N. EXTERMINATION INC.	678.35
BANQUE DE MONTRÉAL	38,325.74
EMPLOYÉS	1.00
TOTAL	117,140.29